

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021

Date de convocation : 18 mars 2021

Date d'affichage : 18 mars 2021

Nombre de conseillers :

- En exercice : 33
- Présents : 28
- Absente : 1
- Représentés : 4
- Votants : 32

Conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal se sont réunis salle des fêtes, 6 rue de Sucy, le 25 mars 2021 à 19H00 sous la présidence de M. Régis CHARBONNIER, Maire de Boissy-Saint-Léger.

Sont présents : M. Régis CHARBONNIER, Mme Eveline NOURY, M. Fabrice NICOLAS, Mme Muriel FERRY, M. Michel BARTHES, Mme Odile BERNARDI, M. Pierre CHAVINIER, Mme Jacqueline PICHON, M. Thierry VASSE, Mme Touria HAFYANE, Mme Claire GASSMANN, M. Stéphane MAUGAN, M. Zouhir AGHACHOUI, Mme Claire CHAUCHARD, M. Eric MORGENTHALER, M. Adama CISSOKHO, M. Jacques DJENGOU-MBOULE, Mme Marie-Angèle YAPO, Mme Amelle NAIT-AMARA, M. Ludovic NORMAND, Mme Evelyne BAUMONT, Mme Laure THIBAULT, M. Moncef JENDOUBI, Mme Claire de SOUSA, M. Christophe FOGEL, M. Fabrice NGALIEMA, M. Christian LARGER, Mme Pascale ISEL.

Absents ayant donné procuration : Mme Marie CURIE est représentée par Mme Eveline NOURY, M. Bakary DIABIRA est représenté par Mme Touria HAFYANE, M. Taylan TUZLU est représenté par M. Michel BARTHES, Mme Martine KLAJNBAUM est représentée par M. Ludovic NORMAND.

Absente : Mme Ingrid CITERNE.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, selon l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil ; Mme Touria HAFYANE est désignée pour remplir cette fonction.

M. Olivier PIOT *Directeur Général des Services*, M. Eric ATTANASIO *Directeur Général des Services Adjoint*, Mme Paula BALINHA *Adjointe au service finances*, Mme Béatrice LAINÉ *Assistante du DGS*, Mme Cécile MARCHETTI *Directrice de Cabinet*, assistent à la séance.

La séance est déclarée ouverte à 19 H 10 mn.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE : T. HAFYANE

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2021.
2. Décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal.
3. Décisions prises par le Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial « Grand Paris Sud Est Avenir ».
4. Exposé de Monsieur le Maire.

SERVICES TECHNIQUES

5. Adhésion au SIGEIF de la commune d'Ormesson-Sur-Marne (94). **C. GASSMANN**
6. Installation photovoltaïque sur les toitures des écoles élémentaires Jacques Prévert A et B par le SIGEIF. **C. GASSMANN**

MARCHES PUBLICS

7. Achats de vêtements de travail et équipements de protection individuelle (EPI) ; avenant n°1 au marché M1938 pour les années 2019 à 2022, lot 5 : vêtements pour les agents de la police municipale, pour les agents de surveillance de la voie publique (ASVP) et les agents du service incendie et assistance à personne (SIAP). **F. NICOLAS**
8. Installations de chauffage : avenant n°1 au marché M2039 relatif à l'exploitation, la climatisation et ventilation avec gros entretien, conclu avec la société ENERCHAUF. **F. NICOLAS**

FINANCES

9. Présentation de l'état annuel des indemnités des élus. **F. NICOLAS**
10. Approbation du compte de gestion 2020. **F. NICOLAS**
11. Approbation du compte administratif 2020. **F. NICOLAS**
12. Affectation du résultat 2020. **F. NICOLAS**
13. Vote du budget primitif 2021. **F. NICOLAS**
14. Fixation des taux d'impôts locaux 2021. **F. NICOLAS**
15. Attribution de la subvention de fonctionnement 2021 au CCAS. **F. NICOLAS**
16. Subventions aux associations. **F. NICOLAS**
17. Remboursement des frais de mission dans le cadre de l'association « Marque Ville Impériale », pour la durée de la mandature. **M. LE MAIRE**
18. Remboursement des frais de mission dans le cadre du jumelage avec la ville de Lauda, pour la durée de la mandature. **M. LE MAIRE**

AFFAIRES GENERALES

19. Surclassement de la ville en catégorie démographique supérieure. **M. LE MAIRE**
20. Désignation des représentants de la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) instituée par la métropole du Grand Paris. **M. LE MAIRE**

ACTION CULTURELLE

21. Modification des tarifs des spectacles et du cinéma. **O. BERNARDI**

EDUCATION ET LOISIRS

22. Partenariat avec l'association "Nos Quartiers ont du Talent" pour 2021 et 2022 : accompagnement des jeunes vers l'emploi, dans le domaine d'insertion professionnelle des jeunes diplômés. **T. HAFYANE**

RESSOURCES HUMAINES

23. Tableau des effectifs : création de deux postes Maison France Services et cinq postes « service civique ». **E. NOURY**
24. Participation au reste à charge des agents éligibles aux aides accordées par le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique. **E. NOURY**

QUESTIONS DIVERSES

1. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 JANVIER 2021.**

Le Procès-verbal du conseil municipal du 29 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

N° DÉCISION	DATE	SERVICE	OBJET	DATE/DURÉE	MONTANT
2021-46	24/12/2020	Marchés Publics	IMZ 38 avenue Villemain 75014 PARIS	Avenant n°2 : marché démolition, maçonnerie et ravalement 1 rue de la Fontaine. Erreur sur le taux de TVA qui est de 10% et non 20%. Date d'effet dès sa notification, pour une semaine du 15 au 20 mars.	40 500 € H.T, soit 44 550 € TTC, aucune incidence financière
2021-47	19/01/2021	Marchés Publics	INTUITIV INTERACTIV 18 domaine des Essarts 69390 VERNAISON	Conception, réalisation, maintenance et hébergement du site internet de la collectivité de Boissy-Saint-Léger. Date d'effet à sa notification, 1 an + 3 ans.	Compris entre 30 000 et 35 000 € TTC, les 3 années suivantes entre 3 000 et 5 400 € TTC dont TVA (20%)
2021-48	04/02/2021	Marchés Publics	SMAC 20-23 allée des Erables 95926 ROISSY/CHARLES DE GAULLE	Construction gymnase. Lot n°4 : traitement des façades, avenant n°2. Prolongation de la durée du marché de 20 semaines. Date de réception 5 février 2021. Date d'effet à la notification, durée 20 mois.	Aucune incidence financière
2021-49	04/02/2021	Marchés Publics	CULLIER 43 rue du Moulin Bateau 94380 BONNEUIL-SUR-MARNE	Avenant n°1 au marché d'entretien et travaux de la voirie sur le domaine public. Augmentation de 15% du maximum annuel en raison de la survenance de nouveaux besoins. 1 an + 3 ans.	Maximum annuel de l'avenant 72 000 € TTC, soit montant total maximum annuel 552 000 € TTC dont TVA (20%)
2021-50	11/02/2021	Marchés Publics	INEO TERTIAIRE IDF 12 rue Marco Polo 94470 SUCY-EN-BRIE	Sécurisation des accès des établissements publics de la ville : sécurisation du centre social. Date d'effet à compter de la notification, durée des travaux 2 jours.	1 764,76 € TTC dont TVA (20%)
2021-51	17/02/2021	Marchés Publics	IBS 30A rue Berthollet 94110 ARCUEIL	Maintenance copieur service communication. A compter de sa notification, jusqu'au 31/12/2021.	Copies noir et blanc 0,05646 €, couleur 0,056463 € H.T. TVA (20%)
2021-52	22/02/2021	Marchés Publics	SAS TERIDEAL SEGEX NERGIES 4 Bld Arago 91320 WISSOUS	Maintenance, réparation, travaux sur installations d'arrosage automatique et disconnecteurs. Date d'effet au 20 mars 2021. Durée 1 an + 3 ans.	Maximum annuel 30 000 € HT, + maintenance préventive 2 210,10 €, TVA (20%)
2021-53	22/02/2021	Marchés Publics	INTUITIV INTERACTIV 18 domaine des Essarts 69390 VERNAISON	Avenant n°1 : marché site internet. Faire coïncider la fin du marché avec l'année civile.	Aucune incidence financière
2021-54	23/02/2021	Action Culturelle	CULTURES DU CŒUR 6 rue pasteur 94400 VITRY-SUR-SEINE	Renouvellement de la convention avec l'association, mise à disposition de 10 invitations maximum par spectacle. Cultures du Cœur les offre à un public en insertion sociale ou professionnelle et éloigné de la culture pour diverses raisons. Date d'effet à la signature, 1 an renouvelable par tacite reconduction.	Gratuit
2021-55	01/03/2021	Action Culturelle	SDV-CINECHEQUE 11 rue Camille Blanc 78240 CHAMBOURCY	Chèque cadeau cinéma, vendu à 4 millions d'exemplaires. Le chèque cinéma est échangé contre une place de cinéma. Le cinéma est ensuite payé 5€ la place par la société SDV-CINECHEQUE.	Gratuit
2021-56	01/03/2021	Marchés Publics	EUROFINS Laboratoire ZI des Esses Galerne 45760 VENNECY	Avenant n°1 : marché d'analyses microbiologiques. Ajout de prestations, crèche collective, familiale, multi-accueil : contrôle ustensiles, analyse denrées et biberons. Date d'effet à sa notification pour une durée d'1 an + 3 ans.	Montant avenant : 1 029,60 € TTC dont TVA (20%)

DÉCISION FAISANT L'OBJET D'UN CONTRÔLE DE LÉGALITÉ.

N° DECISION	DATE	TITRE
2021-11	12/02/2021	La commune n'exercera pas son droit de préemption sur la propriété sise, 52 rue de la Procession, cadastrée 4 AE 606, 4 AE 631.

3. DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DE TERRITOIRE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL « GRAND PARIS SUD EST AVENIR », POUR LA PÉRIODE DU 27 NOVEMBRE 2020 AU 22 JANVIER 2021.

Rapports soumis à l'examen de la 1^{ère} commission « Affaires générales et finances » :

N°CT2021.1/001-1-2-3 : Affaires générales - Modification de la délibération du conseil de territoire n°CT2020.2/020-1 du 15 juillet 2020 relative aux attributions déléguées au Président - Désignation des représentants de GPSEA à Choose Paris Region et Medicen Paris Region

N°CT2021.1/002 : Affaires générales - Ressources humaines - Tableau des effectifs. Création et suppression de postes.

N°CT2021.1/003-1-2-3 : Affaires générales - Bâtiments territoriaux - Adoption de deux avenants au marché n°T190001 relatif aux travaux de réalisation d'un restaurant inter-entreprises dans la ZAC des Portes de Sucy II- Lot n°8 (Plomberie/CVC) et lot n°9 (Electricité- CFO-CFA). Adoption de l'avenant n°1 au marché n°F190185 relatif à l'achat de denrées alimentaires destinées à la fabrication des repas s'inscrivant dans une démarche de développement durable - Lot n°6 : Viandes de volaille, lapin et gibier.

N°CT2021.1/004-1-2-3-4 : Finances - Débat d'orientations budgétaires 2021. Budget principal. Budget annexe "assainissement". Budget annexe "parcs de stationnement". Budget annexe "eau potable".

Rapports soumis à l'examen de la 2^{ème} commission « Développement » :

N°CT2021.1/005-1-2 : Aménagement - Opération des Trois Tours à Alfortville - Adoption de la convention d'avance de trésorerie consentie par l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) à la société publique locale d'aménagement (SPLA) Grand Paris Sud Est Avenir Développement (GPSEAD)- Approbation du CRACL pour l'exercice 2019

N°CT2021.1/006-1 à 9 : Aménagement - Adoption des CRACL 2019

N°CT2021.1/007 : Aménagement - ZAC multisites du centre ancien de Bonneuil-sur-Marne. Adoption de l'avenant n°3 au traité de concession.

N°CT2021.1/008-1-2-3-4 : Aménagement-Maîtrise foncière - Délégation du droit de préemption urbain au SAF 94 sur le secteur ' Rue de Lésigny '. Retrait de la délégation consentie à la commune de Créteil sur le secteur de l'Echat. Autorisation donnée au SAF de conclure le protocole transactionnel avec la SAS MARECHAUX et adoption de la convention de portage correspondante.

N°CT2021.1/009 : Règlement local de publicité - Débat sur les orientations. Information sur le projet de zonage et de règlement de la publicité et des enseignes

Rapports soumis à l'examen de la 4^{ème} commission « Développement durable, cadre de vie et quotidienneté » :

N°CT2021.1/010 : Plan climat-air-énergie territorial - Point d'étape présentant le rapport sur la situation en matière de développement durable 2019 – 2020

N°CT2021.1/011 : Valorisation du patrimoine et des paysages - Avis sur l'institution de deux zones de préemption sur le périmètre de l'espace naturel sensible de la vallée du Réveillon et des espaces boisés classés de la commune de Villecresnes

N°CT2021.1/012-1-2-3 : Gestion des déchets urbains - Adoption de trois avenants relatifs aux marchés de collecte des déchets ménagers et assimilés conclus par Grand Paris Sud Est Avenir pour les secteurs du Haut Val-de-Marne et de Plaine centrale du Val-de-Marne

N°CT2021.1/013 : Gestion des déchets urbains - Adoption de la mise à disposition à titre gratuit des composteurs et lombri-composteurs aux habitants de Grand Paris Sud Est Avenir.

N°CT2021.1/014 : Gestion des déchets urbains - Approbation de la modification des statuts du SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts

N°CT2021.1/015 : Voeu - Résolution dénonçant les retards pris dans l'aménagement de la RN19 entre Boissy-Saint-Léger et la Francilienne

Rapport additionnel non soumis à l'examen des commissions :

N°CT2021.1/016 : Voeu - Voeu demandant le réexamen du Plan de Prévention d'Exposition au Bruit (PPBE) de la plateforme et le retrait du projet d'extension de la zone C et de création de la zone D du plan

N°CT2021.1/017 : Vœu – Motion s'opposant au projet d'implantation d'une maison d'arrêt à Noiseau

4. EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE.

Mesdames, Messieurs les élu.e.s,

Mes cher.e.s collègue.s,

A RN19 OUVERTURE DE LA DEVIATION DE BOISSY SAINT LEGER.

Ce n'est pas sans une certaine émotion que j'ai l'honneur d'ouvrir ce Conseil Municipal avec une excellente nouvelle attendue depuis des années par les Boisséens : nous allons enfin voir le bout du tunnel de la RN 19 !

Vous avez été destinataires du communiqué de presse du 17 mars 2021 que nous avons co-signé avec Christian Favier Président du Conseil Départemental et de l'article du parisien publié ce 18 mars « la déviation de la nationale 19 ouvre enfin ! »

Déjà la réponse du Ministre de l'Intérieur à nos interpellations (courriers) des 11 février et 4 mars 2021 reçue le 15 mars nous avait permis d'apprendre qu'un arbitrage avait été rendu en faveur de la Compagnie Républicaine de sécurité Autoroutière pour assurer la sécurisation du tunnel du Piple à Boissy Saint Léger.

Sauf intempéries, je vous communique le calendrier des dernières opérations avant la mise en service.

Ce mardi 30 mars se tiendra une nouvelle commission de sécurité dans le tunnel. Ensuite les nuits (22h à 5h) des 6,7 et 8 avril dans le sens Paris/Province la circulation sera interrompue pour les derniers travaux et la déviation ouverte, dans ce sens, le 9 avril au matin.

A son tour le sens Province/Paris et l'allée des FFI seront fermés quatre nuits les 12,13,14 et 15 avril pour une ouverture le 16 avril.

Seules les intempéries durant la phase 1 entraineraient un décalage d'autant de la phase 2 qui serait prolongé d'autant de nuits qu'annulées du fait des aléas climatiques.

C'est une délivrance et une énorme victoire pour toutes celles et ceux qui à mes côtés se sont battus depuis plus de 25 ans pour en arriver là !

De l'enquête publique de 1997 à la déclaration d'utilité publique de 1999 ; de la réalisation des ouvrages d'art sous la ligne du RER, au début de la réalisation de la tranche nord ; de la première partie de la déviation ouverte le 12 décembre 2012 au combat pour, « qu'au plus vite », démarre la seconde tranche de la déviation aux nombreuses turpitudes, aléas de chantier, coordinations des phases et des travaux « tout autour du chantier » dans la ville pour renforcer les ouvrages d'eau et d'énergie, et réaliser les édicules des sorties de secours...

Des changements réguliers d'interlocuteurs, d'ingénieurs, de Préfets, de chef de projet, en cheffe de projet, de DGS en DST permettez-moi, moi qui suis resté tout au long de cette longue réalisation d'adresser à chacune d'elles chacun d'eux mes plus vifs remerciements pour leur travail et leur engagement...

L'Etat et la Région Ile de France ont financé cette réalisation qui constitue une prouesse technique et technologique, les élus ont payé eux de leur personne et je veux remercier tous les Maires actuels et anciens qui ont lutté au sein de l'association des villes riveraines de la RN19 que j'ai présidée durant 10 ans et notamment mes prédécesseurs Daniel Urbain et Roger Guillemard pour leur action et leur soutien.

Je veux aussi saluer M. Jean Paul Huchon, Président socialiste de la Région Ile de France qui m'avait reçu dans son bureau à la Région en 2008 au moment où de gros doutes se faisaient jour dans la volonté des parties de mener à son terme la déviation.

Je lui avais demandé de s'engager avec la région pour ce projet et il avait accepté entraînant l'Etat avec nous au travers de 2 contrats de plan Etat/Région. Enfin remercier la présidente actuelle Valérie Péresse d'avoir tenu les engagements de son prédécesseur et le Président Christian Favier qui a toujours été un conseil et un allié précieux tout au long de cette aventure.

Passée la joie de cette nouvelle qui va considérablement améliorer la vie des boisséens ; moins de bruit « routier », moins de pollution, davantage de sécurité, car n'oublions pas les victimes des nombreux accidents causés par le trafic des véhicules dans Boissy et autour ; nous sommes résolument tournés vers les étapes d'après.

- La réalisation au plus vite des aménagements paysagers sur le tunnel et les délaissés suivant le projet choisi par les habitants.
- La fin des études et le financement d'une requalification de qualité de l'avenue du Général Leclerc qui ramène de la nature en ville et privilégie les modes doux de déplacements.
- La concrétisation de l'engagement de la Région Ile de France de réaliser un passage à faune sur le plateau « au repos de la Montagne ».
- L'accélération des études préalables permettant le prolongement de la déviation jusqu'à la francilienne (A104) à Brie Comte Robert.

Vous l'aurez compris aujourd'hui comme hier nous avons besoin de toutes les énergies et de parler d'une seule voix au sein de notre conseil municipal et les boisséens, comme vous, pouvez compter sur mon engagement sans faille et ma détermination.

B. MESURES COVID A COMPTER DU 19 MARS 2021 ET CAMPAGNE DE VACCINATION.

A la suite des annonces du Premier Ministre, Jeudi dernier, 18 Mars, un nouveau décret n°2020-296 a modifié celui du 29 octobre dernier. Il est à noter particulièrement :

À compter du vendredi 19 mars 2021 à minuit et pour 4 semaines, de nouvelles mesures dites de « confinement » ont été mises en place pour 16 départements dont le Val-de-Marne. Ces mesures sont annoncées comme devant permettre de freiner l'épidémie sans enfermer.

Le couvre-feu a été différé à 19h. Les déplacements et sorties sont autorisés en journée de 6h à 19h sans durée limitée dans un rayon de 10 Km autour de son domicile en présentant une attestation simplifiée (depuis quelque jour) en cas de contrôle. Les déplacements inter-régionaux sont interdits, hors motifs impérieux ou professionnels. Les préfets ont la possibilité d'interdire certains rassemblements dans l'espace public.

Les écoles maternelles, élémentaires et les collèges restent ouverts et continuent de respecter les modalités déjà en place. Un passage en demies-jauges pour l'ensemble des lycées a été mis en place. Sur le temps scolaire, l'activité sportive peut reprendre normalement et les activités de plein-air sur les temps extra-scolaires sont maintenues.

Seuls les commerces vendant des biens et services dits de « première nécessité » peuvent rester ouverts. La liste des commerces de première nécessité a été modifiée : librairies, disquaires, chocolatiers, coiffeurs, fleuristes peuvent rester ouverts. Les autres commerces peuvent effectuer du retrait sur commande. Les mesures concernant les centres commerciaux dont la surface est supérieure à 10 000m² demeurent inchangées. Les boutiques déjà fermées ne peuvent rouvrir. Les supermarchés et autres magasins de vente d'une surface de plus de 400 m² ne peuvent accueillir du public que pour vendre des produits de première nécessité et pour la vente de produit de toilette et d'hygiène. Concernant les marchés couverts ne peuvent ouvrir que les commerces alimentaires et les fleuristes. Les jauges pour l'accueil sont maintenues à 8m² pour une personne. Les stands de marché extérieur peuvent fonctionner qu'ils vendent des biens de première nécessité ou non.

Les lieux de culte restent ouverts selon les protocoles actuellement en vigueur.

Le télétravail doit être la norme pour l'ensemble des entreprises et administrations qui peuvent l'appliquer, dans le respect autant que possible de la règle des 4 jours sur 5 en télétravail. Et d'ailleurs, en conséquence de ces annonces, et pour contribuer activement à la sécurité collective, la ville a déployé une organisation interne de l'administration municipale adaptée selon les services dès lundi matin 22 Mars et ce jusqu'au 18 avril tout en garantissant et en assurant la continuité du service public.

Concernant la campagne de vaccination pour les Boisséens, comme je vous l'avais annoncé lors du dernier Conseil Municipal, nous avons construit un partenariat avec la ville de Bonneuil sur Marne. Depuis maintenant un mois et demi, près de 400 Boisséens, correspondant aux critères, ont été vaccinés sur le créneau des samedis qui nous a été réservé. Nous sommes très réactifs suite aux annonces récentes gouvernementales, dès ce samedi, des boisséens âgés de 70 à 75 ans seront vaccinés. La ville déploie des moyens importants : un travail conséquent de prises de contact téléphonique est effectué par le CCAS, 6 agents de la ville (2 par samedi) viennent compléter les équipes de Bonneuil pour l'accueil et le volet administratif, la navette du marché permet le transport et l'accompagnement des plus fragiles. Et des médecins et infirmiers boisséens assurent, eux aussi, à tour de rôle, des vacations les samedis. Nous avons mutualisé nos moyens avec le centre de Bonneuil et cela fonctionne très bien.

Par ailleurs, 36 résidents de la Résidence Cogédim Club/ Le jardin des Orchidées ont pu être vaccinés à Limeil-Brévannes par l'intermédiaire du réseau des infirmiers de Boissy que nous avons sollicité. Pour l'heure, nous n'avons pas le nombre global de boisséens vaccinés via des inscriptions directes. A ce sujet, nous sommes dans l'attente d'un retour chiffré précis de la CPAM.

Dans ce contexte de progression importante de l'épidémie, nous avons aussi décidé de renforcer nos actions de prévention anti-covid. En partenariat avec l'Agence Régionale de Santé et la Croix-Rouge, nous avons organisé Lundi 22 Mars une journée de dépistage au centre social Michel Catonné et nous sommes actuellement en négociation avec le laboratoire d'analyses de Boissy pour organiser une campagne quotidienne de dépistage avec des infirmiers boisséens qui effectueraient les prélèvements du Lundi au vendredi. Par ailleurs, les médiateurs œuvrant sur le quartier de la Haie

Griselle ont recentré particulièrement leur action pour les prochaines semaines. Il leur a été demandé une action de prévention spécifique, en particulier auprès du public jeune rencontré, aux horaires de rassemblements identifiés, allant du rappel des gestes barrière, au respect du confinement et à la distribution gratuite de masques mis à disposition par la ville. Ils ont bénéficié d'une formation gratuite particulière via l'association Migration santé (mise en relation via l'ARS) pour mener à bien cette campagne de sensibilisation et de prévention.

C. SERVICES CIVIQUES.

En lien avec ce contexte épidémique, qui nous le savons, impacte durement et particulièrement notre jeunesse et freine ses possibilités d'évolution et de construction de son avenir, nous avons décidé d'amplifier notre campagne de recrutement des services civiques ; dispositif d'engagement volontaire au service de l'intérêt général ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans sans condition de diplôme et étendu jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Nous avons prévu la reconduction du recrutement de 3 à 5 jeunes sur ce dispositif au sein des services de la ville suivant les besoins et les opportunités. Vous constaterez que nous vous proposerons ce soir de délibérer sur 5 services civiques supplémentaires ce qui ouvrirait la possibilité de recruter non pas 5 mais 10 jeunes en service civique. Nous pensons sincèrement que le contexte que nous traversons mérite ce choix assumé de soutenir pleinement notre jeunesse.

D. DISTRIBUTION DES TABLETTES NUMERIQUES AUX ELUS.

Enfin, vous pouvez constater que les tablettes numériques vous ont été remises sur table. Dans la droite ligne de la modernisation des services et de notre stratégie numérique et comme nous y invite maintenant judicieusement la loi pour des raisons écologiques, nous sommes en mesure, ce soir, de les mettre à votre disposition, comme promis, pour chaque élu, y compris de l'opposition. Elles ont été formatées par notre service informatique et vous permettront de recevoir et consulter tous les documents afférents aux conseils municipaux et commissions communales de manière dématérialisée et ainsi protectrice de notre environnement. Par avance, merci de remplir et signer la feuille de décharge et de la remettre à Béatrice dès à présent.

SERVICES TECHNIQUES

5. ADHÉSION AU SIGEIF DE LA COMMUNE D'ORMESSON-SUR-MARNE (94).

Rapporteur : Mme Claire GASSMANN

Le 14 décembre 2020, le Conseil d'administration du SIGEIF a accepté à l'unanimité, l'adhésion de la commune d'Ormesson-sur-Marne au SIGEIF, au titre des compétences d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et d'électricité ainsi qu'au titre de la compétence en matière d'infrastructure de recharge de véhicules électriques.

Conformément à l'article L.5211-18 du CGCT, cette adhésion doit faire l'objet d'une consultation des conseils municipaux des communes adhérentes dans un délai de 3 mois.

La commission *AFFAIRES TECHNIQUES – URBANISME – TRAVAUX – VOIRIE – ENVIRONNEMENT - CIRCULATION – TRANSPORT*, a émis un avis favorable le 10 mars 2021.

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à l'unanimité l'adhésion de la commune d'Ormesson-sur-Marne au SIGEIF.

6. INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE SUR LES TOITURES DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES JACQUES PRÉVERT A ET B PAR LE SIGEIF.

Rapporteur : Mme Claire GASSMANN

Le SIGEIF a lancé une démarche en faveur de la transition énergétique, conformément aux objectifs de la stratégie régionale énergie-climat rendue publique à l'été 2018 et avec le soutien de la Région Ile de France : l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures en vue de produire de l'électricité.

Le SIGEIF a réalisé au cours des années 2019-2020 une étude sur l'ensemble des communes adhérentes pour l'implantation de panneaux photovoltaïques

Suite à l'envoi de la liste des bâtiments communaux et de leur superficie en mars 2020 par les services techniques et à une visite des sites principaux au cours de l'été 2020 (CTM, Prévert, Jean Rostand et stade Lavau), le SIGEIF a sélectionné un site sur la commune de Boissy-Saint Léger : Ecoles élémentaires Jacques Prévert A et B.

Une étude de faisabilité technico-économique a été réalisée par le bureau d'études Indigo.

L'étude préconise l'installation maximum de 277 modules de 1.7 x 1 m et 340 Wc, soit une puissance totale de 94.18 kWc. Le tarif de rachat de l'électricité produite sera de 10.51 c€/kWh.

Le coût d'investissement de la centrale photovoltaïque est estimé à 170 000 €.

Les conclusions de cette étude sont :

- D'un point de vue technique, le projet présente une toiture pouvant accueillir une centrale allant jusqu'à une puissance de 94 kWc.
- D'un point de vue économique, l'analyse démontre que le projet n'est pas équilibré sans le soutien financier de la Région.

Le SIGEIF a répondu à l'appel à projet d'Energie Renouvelable de la Région Ile de France et a obtenu un subventionnement à hauteur de 50 % de l'investissement.

L'étude va donc être poursuivie. Les prochaines étapes menées par le SIGEIF sont :

- Etude structure à réaliser pour déterminer la charge admissible restante
- Etude des DOE étanchéité et structure.

Afin de lancer réellement le projet et passer en phase réalisation, la ville a lancé un appel à manifestation concurrent d'intérêt spontanée pour l'occupation temporaire du domaine public pour l'installation de panneaux photovoltaïques intégrés à la toiture des écoles Prévert A et B, auquel personne n'a soumissionné.

La ville a donc décidé d'accorder au SIGEIF une autorisation d'occuper les toitures de ces deux écoles.

La convention d'occupation prévoit les dispositions suivantes :

- Le SIGEIF réalise et prend à sa charge l'ensemble des travaux d'investissement

- Le SIGEIF assure la maintenance préventive et corrective de l'installation ainsi que le contrôle périodique.
- La mise à disposition des toitures est consentie à titre onéreux : la redevance annuelle est constituée d'une part fixe de 0.20 € par m2 de surface installée et d'une part variable relative à l'avantage procuré par ladite occupation fixée à 1.5 % de la production électrique annuelle vendue.
- Le SIGEIF rembourse ses investissements sur la vente annuelle de l'électricité.
- La convention est signée pour une durée de 20 ans à partir de la mise en services, durée estimée nécessaire pour l'amortissement des investissements. Une clause va être insérée dans la convention prévoyant que les deux parties se réuniront six mois avant le terme de la dernière année d'amortissement des investissements sur fond propre du SIGEIF pour décider du sort de l'équipement, à savoir :
 - o Soit la poursuite de l'exploitation par le Bénéficiaire
 - o Soit la cession de l'installation à la Commune
 - o Soit le démontage de l'installation à la charge du Bénéficiaire.

Les panneaux installés seront du type mono cristallin d'origine française ou européenne composés d'éléments 100 % recyclable. L'ensemble de l'installation sera affilié à la filière PVCycle. L'autoconsommation de l'électricité produite ne peut être juridiquement envisagée. En effet, Le SIGEIF finance et installe les équipements, il est donc le producteur. En cas de consommation de l'électricité produite sur le site, la ville serait le consommateur. Il ne s'agit donc pas d'autoconsommation.

Le choix retenu est une injection totale de l'électricité sur le réseau. Un contrat d'obligation d'achat imposée par la réglementation sera signé entre le SIGEIF et EDF pour une durée de 20 ans. Le prix de vente sera fixe pendant 20 ans et sera celui connu au moment de la demande de raccordement faite à EDF. Le prix est fixé trimestriellement par la Commission de Régulation de l'Énergie.

La commission *AFFAIRES TECHNIQUES – URBANISME – TRAVAUX – VOIRIE – ENVIRONNEMENT - CIRCULATION – TRANSPORT*, a émis un avis favorable le 10 mars 2021.

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à l'unanimité l'installation photovoltaïque sur les toitures des écoles élémentaires Jacques Prévert A et B par le SIGEIF et ont autorisé Monsieur le Maire à signer la convention.

MARCHÉS PUBLICS

7. ACHATS DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL ET ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI), AVENANT N°1 AU MARCHÉ M1938 POUR LES ANNÉES 2019 À 2022, LOT 5 : VÊTEMENTS POUR LES AGENTS DE LA POLICE MUNICIPALE, POUR LES AGENTS DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE (ASVP) ET LES AGENTS DU SERVICE INCENDIE ET ASSISTANCE A PERSONNE (SIAP).

Rapporteur : M. Fabrice NICOLAS

Une consultation relative à l'achat de vêtements de travail et équipements de protection a été lancée dans le cadre d'un groupement de commandes entre GPSEA, des communes adhérentes et le syndicat mixte de traitement des ordures ménagères.

Le lot 5, achat de vêtements pour les agents de la police municipale, pour les agents de surveillance de la voie publique (ASVP) et les agents du service incendie et assistance à personne a été attribué par la commission d'appel d'offres du territoire à la société SENTINEL.

Ce marché a été notifié le 11 avril 2019. Il est conclu pour une période allant de sa date de notification au 31 décembre 2019. Il est reconductible tacitement 3 fois, chaque année civile, soit par date d'échéance finale fixée au 31 décembre 2022.

Si le territoire a pris en charge la procédure de passation de cette consultation jusqu'à sa notification, la commune assure l'exécution de ce marché.

Or le groupe MARCK a décidé de regrouper les activités de toutes ses filiales françaises dont la société SENTINEL dans une même entité.

Le présent avenant porte donc sur le transfert du marché conclu avec la société SENTINEL à la société MARCK & BALSAN suite à la fusion absorption de la société SENTINEL par la société MARCK & BALSAN.

La commission *AFFAIRES TECHNIQUES – URBANISME – TRAVAUX – VOIRIE – ENVIRONNEMENT - CIRCULATION – TRANSPORT*, a émis un avis favorable le 10 mars 2021.

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à la majorité avec 1 vote contre (M. NGALIEMA) l'avenant n°1 au marché M1938 et ont autorisé Monsieur le Maire à le signer.

8. INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE : AVENANT N°1 AU MARCHÉ M2039 RELATIF À L'EXPLOITATION, LA CLIMATISATION ET VENTILATION AVEC GROS ENTRETIEN, CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ ENERCHAUF.

Rapporteur : M. Fabrice NICOLAS

Un marché a été conclu avec la société ENERCHAUF relatif à l'exploitation des installations de chauffage, climatisation et ventilation avec gros entretien

Il est prévu dans le bordereau des prix unitaires que pour l'achat de pièces détachées ou pour les prestations sous-traitées, des coefficients d'entreprise soient appliqués sur la base du prix facturé par le fournisseur toutes remises déduites. Ceci doit être justifié par la facture du fournisseur ou du sous-traitant, et comprenant les frais de gestion.

Pour information, ces coefficients sont de :

- Pour un montant compris entre 150 et 750 euros HT : 1,2
- Pour un montant supérieur à 750 euros HT : 1,15.

Il est proposé, à la demande de l'entreprise, pour une plus grande souplesse et un gain de temps que les coefficients soient appliqués sur la base du devis du fournisseur ou du sous-traitant.

La société ENERCHAUF, enverra dans un deuxième temps, les factures correspondantes afin de justifier qu'elles sont identiques aux devis.

La commission *AFFAIRES TECHNIQUES – URBANISME – TRAVAUX – VOIRIE – ENVIRONNEMENT - CIRCULATION – TRANSPORT*, a émis un avis favorable le 10 mars 2021.

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à la majorité avec 1 vote contre (M. NGALIEMA) et 3 abstentions (MME THIBAUT, MME DE SOUSA, M. JENDOUBI) l'avenant n°1 au marché M2039 et ont autorisé Monsieur le Maire à le signer.

FINANCES

9. PRÉSENTATION DE L'ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS DES ÉLUS.

Rapporteur : M. Fabrice NICOLAS

La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a prévu une nouvelle obligation de présenter, avant l'examen du budget de la commune, un état annuel de l'ensemble des indemnités de toutes natures perçues par les membres du conseil municipal (fonctions détenues au sein de collectivités, de syndicats mixtes ou de sociétés d'économie mixte/sociétés publiques locales).

Ainsi désormais l'article L.2123-21-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) indique que « *chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées... Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.* »

Élus titulaires d'un mandat à compter du 3 juillet 2020 :

Élu	Fonctions au titre de la commune	Montant brut mensuel	Autres fonctions	Montant brut mensuel
Regis CHARBONNIER	Maire	3 327,81 €	Vice-Président de Grand Paris Sud Est Avenir Conseiller régional Ile-de-France	1 270,28 € 2 722,58 €
Michel BARTHES	Adjoint au maire	745,21 €		
Odile BERNARDI	Adjoint au maire	745,21 €		
Pierre CHAVINIER	Adjoint au maire	745,21 €		
Muriel ESCOFFIER-FERRY	Adjoint au maire	745,21 €		
Touria HAFYANE	Adjoint au maire	745,21 €		
Fabrice NICOLAS	Adjoint au maire	745,21 €		
Éveline NOURY	Adjoint au maire	745,21 €		
Jacqueline PICHON	Adjoint au maire	745,21 €		
Thierry VASSE	Adjoint au maire	745,21 €		

Zouhir AGHACHOU	Conseiller délégué	375,33 €		
Claire CHAUCHARD	Conseiller délégué	375,33 €	Conseillère déléguée de Grand Paris Sud Est Avenir	889,12 €
Adama CISSOKHO	Conseiller délégué	375,33 €		
Marie CURIE	Conseiller délégué	375,33 €		
Bakary DIABIRA	Conseiller délégué	375,33 €		
Jacques DJENGOU MBOULE	Conseiller délégué	375,33 €	Président du Syndicat Intercommunal de la Restauration Municipale (SIRM)	1 148,50€
Marie Angèle YAPO	Conseiller délégué	375,33 €		
Claire GASSMANN	Conseiller délégué	375,33 €	Conseillère territoriale de Grand Paris Sud Est Avenir	233,36 €
Stéphane MAUGAN	Conseiller délégué	375,33 €		
Eric MORGENTHALER	Conseiller délégué	375,33 €		
Amelle NAIT AMARA	Conseiller délégué	375,33 €		
Evelyne BAUMONT	Conseiller municipal	74,05 €		
Claire DE SOUSA	Conseiller municipal	74,05 €		
Christophe FOGEL	Conseiller municipal	74,05 €		
Pascale ISEL	Conseiller municipal	74,05 €		
Moncef JENDOUBI	Conseiller municipal	74,05 €		
Martine KLAJNBAUM	Conseiller municipal	74,05 €		
Christian LARGER	Conseiller municipal	74,05 €		
Fabrice NGALIEMA	Conseiller municipal	74,05 €		
Ludovic NORMAND	Conseiller municipal	74,05 €	Conseiller territorial de Grand Paris Sud Est Avenir	233,36 €
Laure THIBAUT	Conseiller municipal	74,05 €		
Taylan TUZLU	Conseiller municipal	74,05 €		

Élus titulaires d'un mandat antérieurement au 3 juillet 2020 :

Élu	Fonctions au titre de la commune	Montant brut mensuel	Autres fonctions	Montant brut mensuel
Regis CHARBONNIER	Maire	3 500,46 €	Vice-Président de Grand Paris Sud Est Avenir Conseiller régional Ile-de-France	908,56 € 2 722,58 €
Claire CHAUCHARD	Adjoint au maire	798,11 €		
Pierre CHAVINIER	Adjoint au maire	798,11 €		
Marie CURIE	Adjoint au maire	798,11 €		
Claire GASSMANN	Adjoint au maire	798,11 €		

Christian MACHE	Adjoint au maire	798,11 €		
Stéphane MAUGAN	Adjoint au maire	798,11 €		
Éveline NOURY	Adjoint au maire	798,11 €		
Thierry VASSE	Adjoint au maire	798,11 €		
Odile BERNARDI	Conseiller délégué	409,94 €		
Jacques DJENGOU MBOULE	Conseiller délégué	409,94 €		
Laura DURAND	Conseiller délégué	409,94 €		
Jacqueline PICHON	Conseiller délégué	409,94 €		
Danielle ATTENTI	Conseiller municipal	92,18 €		
Evelyne BAUMONT	Conseiller municipal	92,18 €		
Joel BLANVILLE	Conseiller municipal	92,18 €		
Claire DE SOUSA	Conseiller municipal	92,18 €		
Corinne DURAND	Adjoint au maire (jusqu'au 25/02/20)	798,11€	Conseillère territoriale de Grand Paris Sud Est Avenir	233,36 €
	Conseiller municipal	92,18 €		
Christophe FOGEL	Conseiller municipal	92,18 €	Conseillère territoriale de Grand Paris Sud Est Avenir	233,36 €
Marie Angèle YAPO	Conseiller municipal	92,18 €		
Nicolas GEORGES	Conseiller municipal	92,18 €	Conseillère territoriale de Grand Paris Sud Est Avenir	233,36 €
Roger GUILLEMARD	Conseiller municipal	92,18 €		
Arsène GUREGHIAN	Conseiller municipal	92,18 €		
Moncef JENDOUBI	Conseiller municipal	92,18 €		
Christian LARGER	Conseiller municipal	92,18 €		
Thérèse LEFEVRE	Conseiller municipal	92,18 €		
Catherine MICHEL	Conseiller municipal	92,18 €		
Maryse MICHEL	Conseiller municipal	92,18 €		
Fabrice NGALIEMA	Conseiller municipal	92,18 €		
Ludovic NORMAND	Conseiller municipal	92,18 €		
Deva VADIVELOU	Conseiller municipal	92,18 €		

Les membres du conseil présents et représentés ont pris acte de la présentation de l'état annuel des indemnités des élus.

10. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020.

Rapporteur : M. Fabrice NICOLAS

Le compte de gestion de l'exercice 2020 a été établi par le comptable de la commune.

Le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme à la comptabilité de la commune et aux résultats du compte administratif.

LA COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – INTERCOMMUNALITE a émis un avis favorable les 8 et 15 mars 2021,

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à la majorité avec 4 votes contre (MME THIBAUT, MME DE SOUSA, M. FOGEL, M. JENDOUBI) et 3 abstentions (M. NGALIEMA, MME ISEL, M. LARGER) le compte de gestion pour l'année 2020.

11. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020.

Rapporteur : M. Fabrice NICOLAS

Les débats et le vote du compte administratif ont lieu hors la présence de Monsieur le Maire et sous la présidence de Madame Eveline Noury, 1^{ère} Adjointe.

Le compte administratif retrace les mouvements effectifs réalisés par la collectivité, tant en dépenses qu'en recettes entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année écoulée.

Le résultat de clôture du budget ville au 31 décembre 2020 se présente ainsi,

I - FONCTIONNEMENT

Résultat 2020

Recettes	27 026 273.17 €
Dépenses	25 001 329.09 €
Soit un excédent de	2 024 944.08 €

L'année 2020 est caractérisée par une activité profondément modifiée du fait de la pandémie du Covid19. Dès lors, la comparaison entre les exercices 2019 et 2020 est peu signifiante. Il est toutefois possible de dresser plusieurs constats.

Ainsi, le Covid a impacté les recettes :

- Elles ont été modifiées à la baisse de 429 657 € du fait de l'absence de facturation pour la restauration scolaire, les centres de loisirs, la petite enfance... au printemps 2020,
- Simultanément, et sur d'autres lignes, elles ont été haussées dans la mesure où :
 - Certaines dotations ont été majorées, telle la DSU de 57 457 €,
 - Les différents canaux de solidarité nationale sont venus limiter l'impact financier de l'épidémie. Ainsi, 567 729 € de subventions supplémentaires ont été perçues en 2020 par rapport à 2019 (+ 134 478 € de la part de la MGP, + 106 433 € de la part de la CAF, + 162 649 € du FSRIF...),
- Indépendamment de la crise sanitaire, le produit 2020 de la fiscalité directe (Taxe foncière + Taxe d'habitation) progresse de 476 657 € par rapport à 2019 pour représenter 12 906 477 €. Les taux ayant été stabilisés par la ville, cette augmentation résulte de la revalorisation mécanique des bases locatives instituée par la loi de finances 2020, et de la légère augmentation du nombre de contribuables.
- Après avoir redouté un décrochage du marché de l'immobilier, force est de constater que les droits de mutation n'ont accusés qu'une légère érosion pour passer de 618 818 € en 2019 à 610 859 € en 2020, soit une diminution marginale de 7 959 €,
- Globalement, les recettes 2020 sont supérieures de 735 048 € à celles de 2019.

Du point de vue des dépenses :

- Elles ont été impactées à la baisse (Absences de séjours enfance et jeunesse = - 47 360 €, Baisse drastique de la programmation culturelle = - 39 050 €...),
- Simultanément, elles ont été modifiées à la hausse notamment par la dépense de 99 840 € de masques, de gel hydroalcoolique, de produits d'entretiens spécifiques...
- Les dépenses de personnel ont évolué à la hausse passant de 12 585 602,87 € en 2019 à 12 777 430,75 € en 2020. Cette évolution de + 1,52 %, correspond pour l'essentiel à la progression mécanique du GVT (Glissement-Vieillesse-Technicité). Les fluctuations d'effectifs (Agents imposés en sureffectifs pour mettre en œuvre les mesures sanitaires et en moins du fait des déprogrammations) se sont compensées,
- Globalement, les dépenses 2020 sont supérieures de 235 320 € à celles de 2019.

Recettes

Chapitre	Libellé	BUDGET 2020 (BP+DM)	REALISE 2020
013	Atténuation de charges	115 000,00	140 684,95
70	Produit des services	1 216 991,00	1 140 502,69
73	Impôts et taxes	19 622 158,00	19 487 580,80
74	Dotations / participations	5 159 643,00	5 514 059,25
75	Autres produits	356 077,00	357 354,43
76	Produits financiers	2 655,00	2 655,00
77	Produits exceptionnels	383 800,00	383 436,05
042	Recettes d'ordre		
002	Résultat reporté *	1 906 716,64	
	Total	28 763 040,64	27 026 273,17

**le résultat reporté ne donne pas lieu à réalisation*

Dépenses

Chapitre	Libellé	BUDGET 2020 (BP+DM)	REALISE 2020
011	Charges à caractère général	4 667 575,06	3 927 338,06
012	Charges de personnel et frais assimilés	12 840 000,00	12 777 430,75
014	Atténuation de produits	73 312,00	73 312,00
65	Charges de gestion courante	6 472 134,00	6 431 389,26
66	Charges financières	311 400,00	291 625,37
67	Charges exceptionnelles	24 930,00	24 848,01
022	Dépenses imprévues	100 000,00	0,00
023	Virement de section à section*	2 796 260,29	
042	Opérations d'ordre	1 477 429,29	1 475 385,64
	Total	28 763 040,64	25 001 329,09

**ne se réalise pas*

II Investissement :

Résultat 2020

Recettes	7 906 583.41 €
Dépenses	8 655 147.48 €
Soit un déficit de	748 564.07 €

Le taux de réalisation (mandaté + engagé) des dépenses d'investissement s'élève à 90%,

II.1 Les recettes

La situation déficitaire de la collectivité en 2020, trouve son explication dans le retard affiché par l'Etat pour le versement du fond de compensation de la TVA. Celui-ci prive l'exercice 2020 de 823 000 €. Ceux-ci se trouvent reportés dans les restes à réaliser en 2021.

D'autres part, la situation pandémique a généré des retards dans la conduite de plusieurs chantiers. Ainsi le gymnase Paule Baudouin n'a pas pu être livré dans les délais impartis. En conséquence, les soldes de subventions (Près de 1 980 000 €), n'ont pas été perçus. Là encore, ils se retrouvent dans les restes à réaliser 2021.

Pour autant, certaines subventions majeures ont pu être encaissées. C'est le cas pour la SADEV94 qui a alloué à la collectivité 1 000 000 € en 2020 au titre du fond de concours pour la ZAC La Charmeriaie.

Plus généralement, l'exercice 2020 a été marqué par l'encaissement de subventions pour un montant de 1 358 677 € dont :

- 376 821 euros au titre des amendes de Police
- 50 378 euros de la Métropole du Grand Paris pour Centres-villes vivants
- 735 620 euros au titre du Contrat Régional pour le Gymnase Paule Baudouin
- 75 845 euros de la Métropole du Grand Paris pour l'ITE Rostand
- 73 505 euros au titre du Contrat Régional pour L'ITE Rostand
- 24 815 euros de la Caisse d'Allocations Familiales pour la rénovation de la Crèche Collective
- 12 157 euros de la Caisse d'Allocations Familiales pour les tablettes numériques

Chapitre	Libellé	BUDGET 2020 (BP+DM)	REALISE 2020
13	Subventions	4 306 599,10	2 358 677,38
16	Emprunt et dettes assimilées	1 700 270,00	1 700 000,00
10	Dotations/ participations	1 023 000,42	116 182,91
1068	Excédent de fonctionnement reporté	2 237 726,87	2 237 726,87
165	Dépôts et cautions	5 500,00	5 598,70
27	Autres immobilisations financières	12 616,00	12 616,00
040	Opérations d'ordre	1 477 429,29	1 475 385,64
021	Virement section fonctionnement	2 796 260,29	0,00
21	Immobilisation	0,00	395,91
	Total	13 559 401,97	7 906 583,41

II.2 Les dépenses :

Les dépenses **d'investissement** sont supérieures de 1968 957 euros par rapport à 2019 (8 655 147 € contre 6 686 189 €) et se sont exécutées de la manière suivante ;

35 420 euros de frais d'études et achats de licences ou logiciels informatiques

349 491 euros de subvention versée au titre de l'aide au ravalement et de participation au SIGEIF

6 829 798 euros de travaux, mobiliers, équipements

1 430 143 euros de remboursement du capital de la dette

Chapitre	Libellé	BUDGET 2020 (BP+DM)	REALISE 2020
10	Dotations	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	107 830,87	35 420,52
204	Subventions d'équipement versées	465 714,03	349 491,54
21	Immobilisations corporelles	3 414 757,02	2 622 745,34
23	Travaux en cours	7 891 995,09	4 207 052,81
16	Emprunt et dettes assimilées	1 436 500,00	1 435 437,27
27	Autres immobilisations	5 000,00	5 000,00
001	Déficit reporté	237 604,96	0,00
040	Opérations d'Ordre	0,00	0,00
	Total	13 559 401.97	8 655 147,48

Les restes à réaliser reportés sur 2021 :

Résultat 2020

En recettes	3 140 788.91 €
En dépenses	3 348 615.31 €
Soit un solde de	- 207 826.40 €

Investissements portés par la ville en 2020 :

- Mise à jour des DTA dans tous les bâtiments de la ville
- Sécurisation des vitrages du sas de l'hôtel de ville
- Aménagement des locaux de la police municipale
- Etudes avant réalisation pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux
- Réfection du sol souple de l'aire de jeu de l'ALP Marolles
- Remplacement de la protection des vitraux de l'Eglise
- Réfection de la toiture des logements du centre aéré
- Changement des tableaux électriques pour les manifestations et le marché de la Ferme
- Vitrification du parquet de la salle des Fêtes de la Ferme
- Rénovation de l'éclairage central de la salle des fêtes de la ferme
- Démarrage des travaux de démolition du 1 rue La Fontaine
- Programme de remplacement de lanternes énergivores par des Leds
- Programme de reprise des réseaux d'éclairage public endommagés
- Remplacement de 3 armoires d'éclairage public

- Aménagement des zones d'impact de l'aire de jeux du square Lauda Konigshofen
- Programme de renouvellement de poteaux incendie
- Remplacement complet des canalisations d'éclairage public du bas de la rue de Paris
- Aménagement du stationnement quartier des Hauts de Varenne
- Reprise du tapis rue Louise Chenu
- Mise en place d'un plateau traversant rue Louise Chenu
- Aménagement de voirie devant le 1 rue de Paris
- Reprise du tapis rue de Marolles
- Réfection des îlots de la RN19 angle rue de Paris
- Réfection des trottoirs chemin de Gagny
- Prolongation piste cyclable angle avenue du Général Leclerc / avenue Charles de Gaulle
- Enherbement des allées du cimetière
- Enfouissement des réseaux rue Royale
- Enfouissement des réseaux rue du Temple

Etablissements scolaires :

- Sécurisation des groupes scolaires Jacques Prévert et Jean Rostand
- Reprise partielle de la cour et réfection totale de l'aire de jeux de l'école des Châtaigniers
- Ouverture d'une classe Ecole des Châtaigniers
- Remplacement du bac à graisse dans l'école du Bois Clary
- Ouverture d'une classe Ecole du Bois Clary
- Remplacement des radiateurs Ecole primaire Jacques Prévert
- Réfection du sol de l'aire de jeux école maternelle 1 Jacques Prévert
- Isolation thermique et phonique du plafond du préau élémentaire Dunois
- Installation de stores à ALM DUNOIS
- Isolation par l'extérieur du groupe scolaire Jean Rostand
- Reprise d'une partie du réseau d'eaux usées groupe scolaire Jean Rostand
- Mise en place d'un portail coulissant Groupe scolaire Jean Rostand
- Etudes sur le projet de changement des huisseries et de renouvellement de la ventilation du groupe scolaire Jacques Prévert (projet ADP)

Etablissements sportifs :

- Avancement de la construction du gymnase Paule Baudouin
- Réfection complète du parking et de l'éclairage du complexe Maurice Préault
- Rénovation des luminaires salle de gymnastique Maurice Préault
- Réparation de l'éclairage des tennis du stade Lavau
- Remplacement des vitrages de sécurité et de l'éclairage du Gymnase Dunois

III Le résultat 2020 :

Le résultat de fonctionnement cumulé de l'exercice 2020 :

• Résultat de l'exercice 2020	2 024 944.08 €
• Résultat reporté de l'exercice 2019	1 906 716.64 €
Excédent global :	3 931 660.72 €

Le résultat d'investissement cumulé de l'exercice 2020 :

• Résultat de l'exercice 2020	- 748 564.07 €
• Résultat reporté 2019	- 237 604.96 €
Déficit global :	- 986 169.03 €

- Solde des restes à réaliser - 207 826.40 €
- Déficit global - 1 193 995.43 €*

* Somme qui sera mise en réserve au compte 1068 pour financer les investissements en cours et qui viendra en déduction sur l'excédent de fonctionnement.

Le solde réel au 31 décembre 2020 est de :

3 931 660.72 – 1 193 995.43 € = 2 737 665.29 €*

L'excédent de 2 737 665.29 € est en augmentation de 830 948.65 € par rapport à 2019 (1 906 716.64)

*** Somme qui sera reportée sur le budget 2021 en recette de fonctionnement sur le compte 002.**

LA COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – INTERCOMMUNALITE a émis un avis favorable les 8 et 15 mars 2021,

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé hors la présence de Monsieur le Maire, à la majorité avec 7 votes contre (MME THIBAUT, M. JENDOUBI, MME DE SOUSA, M. FOGEL, M. NGALIEMA, M. LARGER, MME ISEL) le compte administratif 2020.

12. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020.

Rapporteur : M. Fabrice NICOLAS

Résultats de l'exercice 2020

Section de fonctionnement :

Soit un excédent de 2 024 944,08 euros

Section d'investissement :

Soit un déficit de - 748 564,07 euros

Résultats cumulés à fin 2020

Cumul d'investissement (déficit) : - 986 169,03 euros

Cumul de fonctionnement (excédent) : 3 931 660,72 euros

Restes à réaliser :

Dépenses 3 348 615,31 euros

Recettes. 3 140 788,91 euros

Solde - 207 826,40 euros

Soit un besoin de financement pour la section d'investissement de :

Section d'investissement (déficit) : - 986 169,03 euros

Solde des Restes à Réaliser - 207 826,40 euros

Besoin de financement - 1 193 995,43 euros

Décide de l'affectation suivante :

Mise en réserve au compte 1068 (investissement)	1 193 995,43 euros
Affectation de l'excédent de fonctionnement au compte 002	2 737 665,29 euros
Affectation du déficit d'investissement au compte 001	986 169,03 euros

DIT que les résultats sont intégralement repris au budget primitif 2021.

LA COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – INTERCOMMUNALITE a émis un avis favorable les 8 et 15 mars 2021,

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à la majorité avec 7 votes contre (MME THIBAUT, M. JENDOUBI, MME DE SOUSA, M. FOGEL, M. NGALIEMA, M. LARGER, MME ISEL) l'affectation du résultat pour l'année 2021.

13. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021.

Rapporteur : M. Fabrice NICOLAS

I Les grands équilibres en fonctionnement :

La construction de ce budget primitif 2021 reprend :

- Les résultats de l'exercice 2020, après accord du Trésorier Principal.

Soit un excédent cumulé de clôture de 2 737 665,29 euros porté en recettes au compte 002.

La section de fonctionnement est équilibrée à 29 257 887,29 € en dépenses et recettes.

II.1 Les recettes :

Chapitre	Libellé	RECETTES 2021
013	Atténuation de charges	140 000,00 €
70	Produit des services	1 351 714,00 €
73	Impôts et taxes	19 493 923,00 €
74	Dotations / participations	5 002 700,00 €
75	Autres produits	363 385,00 €
	Recettes de gestion courante	26 351 722, 00 €
76	Produits financiers	2 150,00 €
77	Produits exceptionnels	166 350,00 €
	Total des recettes réelles de fonctionnement	26 520 222,00 €
002	Résultat reporté	2 737 665,29 €
	Total recettes cumulées	29 257 887,29 €

Les recettes en provenance de l'Etat sont les suivantes :

- Dotation forfaitaire 1 820 000 €
- Dotation de solidarité urbaine 888 000 €
- Dotation nationale de péréquation 116 000 €
- Compensation TH et TF 580 000 €
- FSRIF estimé à 1 064 900 €

II.2 Les dépenses :

Chapitre	Libellé	DEPENSES 2021
011	Charges courantes	4 866 151,00 €
012	Charges de personnel	13 254 468,00 €
014	Atténuation de produits	74 000,00 €
65	Contributions obligatoires	6 542 632,00 €
66	Charges financières	245 652,25 €
67	Charges exceptionnelles	15 710,00 €
022	Dépenses imprévues	100 000,00 €
	Total dépenses réelles de fonctionnement	25 098 613,25 €
023	Virement de section à section	2 934 274,04 €
042	Opération d'ordre	1 225 000,00 €
	Total dépenses d'ordre de fonctionnement	4 159 274,04 €
	Total	29 257 887.29 €

Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement : 4 159 274,04 €

II Les grands équilibres en investissement :

Le niveau des recettes estimées est de 10 142 482,38 € (dont 3 140 788,91 € de reports).

Le niveau des dépenses estimées est de 13 272 969,34 € (dont 3 348 615,31 € de reports).

L'équilibre de la section serait donc obtenu par un recours à l'emprunt de 3 130 486,96 €.

II.1 Les recettes :

- 481 500,00 € : subventions Etat, Région ...
- 3 130 486,96 € : enveloppe d'emprunt
- 1 150 000,00 € : estimation du FCTVA et du produit de la taxe d'aménagement

- 1 193 995,43 € : part de l'excédent de fonctionnement 2020 affectée au besoin de financement
- 5 500 € : dépôts et cautionnements
- 11 424 € : immobilisations financières
- 2 934 274,04 € : autofinancement dégagé par la section de fonctionnement
- 1 225 000 € : amortissement des investissements réalisés sur les exercices précédents
- 3 140 788,91 € : reports de subventions

Chapitre	LIBELLE	RECETTES 2021
13	Subventions d'investissement	481 500,00€
16	Emprunt et dettes assimilées	3 130 486,96 €
10	Dotations	1 150 000,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalise	1 193 995,43 €
165	Dépôts et cautionnements	5 500,00 €
27	Autres immobilisations financières	11 424,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	2 934 274,04 €
040	Opérations d'ordre entre sections	1 225 000,00 €
	Reports	3 140 788,91 €
	TOTAL	13 272 969,34 €

II.2 Les dépenses :

- 476 650,00 € : frais d'études, logiciels, licences informatiques
- 92 200,00 € : subventions d'équipements versées
- 7 048 835,00 € : enfouissements de réseaux, réfections de rues, entretien des bâtiments communaux, achats de matériels, d'outillage, de mobilier, matériel informatique.
- 1 297 500,00 € : remboursement en 2021 du capital de la dette et remboursement de cautions
- 986 169,03 € : déficit 2020
- 3 348 615,31 € : reports notamment pour la construction du gymnase Paule Baudouin, travaux de voirie, enfouissement de réseaux
- 23 000 € indus sur taxes d'aménagement.

Chapitre	LIBELLE	DEPENSES 2021
20	Immobilisations incorporelles	476 650,00 €
204	Subventions d'équipement versées	92 200,00 €
21	Immobilisations corporelles	3 428 325,00 €
23	Immobilisations en cours	3 620 510,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 297 500,00 €
10	Dotations	23 000,00 €
001	Déficit 2020	986 169,03 €
	Reports	3 348 615,31 €
	Total	13 272 969 ,34 €

II.3 Les investissements par service (hors reports) :

Culturel	51 803,00 €
Centre social	2 800,00 €
Sports	81 825,00 €
Education et loisirs	76 585,00 €
Police municipale	2 200,00 €
Achats	34 500,00 €
Marchés publics	10 000,00 €
Services techniques (bâtiments, espaces verts, voirie ...)	6 850 073,00 €
Développement urbain (services urbanisme, parc locatif, habitat)	166 953,00 €
INFORMATIQUE (Informatique et Téléphonie)	219 231,00 €
Petite enfance	25 045,00 €
Affaires générales	14 500,00 €
Total	7 535 515,00 €

II.4 Les principaux investissements - voirie :

2 329 550 € (hors reports) dont :

- Enveloppe pour grosses réparations sur l'éclairage public 100 000 euros
- Enveloppe pour grosses réparations de voirie 80 000 euros
- Extension vidéo protection la Haie Griselle 858 000 euros
- Réseau électrique 30 Q rue de Valenton et rue de Chirol 20 000 euros
- Réfection des allées du square Lauda-Königshofen 81 000 euros
- Budget participatif 10 000 euros
- Panneau d'information 100 000 euros
- Travaux d'enfouissement avenue du Progrès 96 100 euros
- Travaux de réfection avenue du Progrès 230 000 euros
- Avance sur travaux d'enfouissement boulevard Léon Révillon/RN 19 113 400 €
- Travaux d'enfouissement boulevard Léon Révillon/RN 19 43 500 euros
- Travaux de réfection rue du temple 210 000 euros

II.5 Les principaux investissements – divers bâtiments :

4 468 910 € (hors reports) dont :

- Travaux d'aménagement au centre social pour la Maison France Services 13 660 euros
- Travaux sur les menuiseries extérieures et ventilation au Groupe Scolaire J. Prévert y compris les logements 1 730 000 euros
- Travaux sur les logements communaux 91 700 euros
- Etudes Centre Administratif 50 000 euros
- Etudes Maison des Jeunes 75 000 euros
- Etudes Centre Petite Enfance 180 000 euros

- Dans les écoles :

- Installation d'alarmes PPMS 20 000 euros
- Etude pour travaux d'extension de l'école Vallou 50 000 euros
- Réfection partielle de la cour école du Bois Clary 20 000 euros
- Sécurisation sortie primaire J. Prévert 50 000 euros
- Etudes et travaux pour modification SSI primaire A. Dunois 107 000 euros
- Réfection de la toiture pyramide maternelle J. Rostand 73 000 euros
- Stores extérieurs accueil de loisirs 13 100 euros

- Dans les sites sportifs :
- Sécurisation des ouvertures de fenêtres gymnase A. Dunois 10 000 euros
- Portail accès technique et scolaire Maurice Préault 12 000 euros
- Travaux de drainage du terrain en herbe du Stade Marcel Laveau 67 000 euros

- Dans les sites culturels :
- Etude et travaux de ventilation au Forum 130 000 euros

- Dans les sites petite enfance :
- Création d'un espace dortoirs pour la section des moyens crèche collective 40 000 euros

- Dans l'espace public :
- Signalétique et signalisation des commerces de proximité 20 000 euros
- Aménagements cyclables 10 000 euros
- Dans le secteur informatique :
- Site internet de la ville 44 100 euros
- Achat de 21 photocopieurs 45 000 euros
- Achat de tableaux blancs interactifs 16 000 euros

Si la ville envisage de consacrer plus de 7 646 185 euros à ses investissements en 2021 (hors remboursement du capital de la dette et couverture du déficit d'investissement qui représentent 2 278 169 euros) elle financera ces derniers par un emprunt maximum de 3 130 486 euros qui ne dégradera pas les bons indicateurs de la commune en matière d'endettement.

III. L'évolution de la dette communale :

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2021	13 943 175,12 €	1 291 757,98 €	240 744,71 €	1 532 502,69 €	12 651 417,14 €
2022	12 651 417,14 €	1 289 590,20 €	215 431,58 €	1 505 021,78 €	11 361 826,94 €
2023	11 361 826,94 €	1 274 369,50 €	99 156,54 €	1 373 526,04 €	10 087 457,44 €
2024	10 087 457,44 €	1 233 002,22 €	87 053,60 €	1 320 055,82 €	8 854 455,22 €
2025	8 854 455,22 €	1 230 963,20 €	75 051,87 €	1 306 015,07 €	7 623 492,02 €
2026	7 623 492,02 €	1 022 708,45 €	65 182,61 €	1 087 891,06 €	6 600 783,57 €
2027	6 600 783,57 €	973 536,23 €	60 345,54 €	1 033 881,77 €	5 627 247,34 €
2028	5 627 247,34 €	905 724,40 €	54 798,99 €	960 523,39 €	4 721 522,94 €
2029	4 721 522,94 €	826 762,87 €	48 382,55 €	875 145,42 €	3 894 760,07 €
2030	3 894 760,07 €	704 325,19 €	41 173,49 €	745 498,68 €	3 190 434,88 €
2031	3 190 434,88 €	704 325,19 €	33 830,94 €	738 156,13 €	2 486 109,69 €
2032	2 486 109,69 €	616 825,19 €	26 501,73 €	643 326,92 €	1 869 284,50 €
2033	1 869 284,50 €	579 325,39 €	20 191,90 €	599 517,29 €	1 289 959,11 €
2034	1 289 959,11 €	465 992,07 €	14 646,59 €	480 638,66 €	823 967,04 €
2035	823 967,04 €	352 658,75 €	10 023,72 €	362 682,47 €	471 308,29 €
2036	471 308,29 €	201 825,23 €	5 944,54 €	207 769,77 €	269 483,06 €
2037	269 483,06 €	189 325,13 €	2 805,48 €	192 130,61 €	80 157,93 €
2038	80 157,93 €	80 157,93 €	215,88 €	80 373,81 €	0,00 €

CONCLUSION

A l'instar de l'exercice 2020, le budget 2021 est fortement impacté par la pandémie de la Covid19, en ce sens qu'il devra vraisemblablement faire l'objet d'ajustements destinés à répondre aux exigences sociales qui s'imposeront aux boisséennes et aux boisséens.

Pour autant, le budget de l'année qui s'ouvre ne sacrifiera en rien à l'ambition portée par l'exécutif. Pour soutenir cet objectif, le budget est conçu pour garantir :

- Un niveau élevé d'autofinancement, donc une maîtrise équilibrée des dépenses de fonctionnement,
- Un recours renforcé à l'emprunt pour faire bénéficier la ville des taux historiquement bas,
- Une stabilité des taux de fiscalité, afin de ne pas peser sur les budgets des contribuables,
- Une légère hausse des subventions aux associations pour catalyser les réseaux de solidarité boisséens et conforter les liens sociaux en cette période où leur rôle est crucial.

LA COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – INTERCOMMUNALITE a émis un avis favorable les 8 et 15 mars 2021,

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à la majorité avec 7 votes contre (MME THIBAUT, M. JENDOUBI, MME DE SOUSA, M. FOGEL, M. NGALIEMA, M. LARGER, MME ISEL) le budget primitif 2021.

14. FIXATION DES TAUX D'IMPÔTS LOCAUX 2021.

Rapporteur : M. Fabrice NICOLAS

Conformément à l'article 1636 B séries 1-2 du Code Général des Impôts et afin de permettre aux services fiscaux d'appliquer les taux de fiscalité directe locale, les membres du Conseil Municipal doivent voter les taux des taxes suivantes :

- ✓ Foncier Bâti
- ✓ Foncier Non Bâti

Dans le cadre du vote du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2021 et en application de l'article 1640 G-I-1 du Code Général des impôts modifié par l'article 16 de la loi de finances pour 2020 n°2019-1479, le taux de référence communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties relatif à l'année 2021 est égal à la somme des taux communal et départemental appliqués en 2020 sur le territoire de la commune.

Le taux de TFB voté avant le 15 avril 2021 par les communes doit tenir compte du taux de référence de TFB et non du taux communal. Le taux enregistré pour la taxation 2021 correspondra exactement au taux voté et indiqué sur la délibération de la commune. Le taux départemental de TFB ne pourra être appliqué de façon automatique.

Aussi, si la commune vote uniquement le taux communal de TFB, elle perd le bénéfice du transfert du taux départemental de TFB (soit 13.75%)

Les taux votés en 2021 sont identiques aux taux votés en 2020.

Nom taxe	Taux 2021
----------	-----------

Taxe Foncier Bâti	34,64 % <i>(20.89% Taux Ville + 13.75% Taux Département)</i>
Taxe Foncier Non Bâti	75,07%

LA COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – INTERCOMMUNALITE a émis un avis favorable les 8 et 15 mars 2021,

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à la majorité avec 4 votes contre (MME THIBAUT, M. JENDOUBI, MME DE SOUSA, M. FOGE) la fixation des taux d'imposition 2021.

15. ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2021 AU CCAS.

Lors de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2020, le CCAS a été attributaire d'une avance de subvention de 87 500 euros sur la subvention 2021 afin de pouvoir couvrir les dépenses du 1^{er} trimestre dans l'attente du vote du budget.

L'élaboration du budget 2021 démontre que le montant de la subvention versée par la ville doit être de 340 000 euros.

Il est donc proposé de fixer à 340 000 euros le montant de la subvention 2021 attribuée au CCAS.

LA COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – INTERCOMMUNALITE a émis un avis favorable les 8 et 15 mars 2021,

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à l'unanimité, la subvention au CCAS pour l'année 2021.

16. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Rapporteur : M. Fabrice NICOLAS

Pour mémoire la subvention attribuée au CCAS du fait de son montant supérieur à 23 000 euros fait l'objet d'une délibération distincte.

	FONCTION	MONTANT 2021
APR 94	025	300,00
COMITE BOISSEEN DU MOUVT DE LA PAIX	025	250,00
CROIX ROUGE	025	2 500,00
F.N.A.CA.	025	500,00
GRAIN D'ESPOIR POUR NAPAGTENGA	025	1 000,00
GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE DES ABEILLES	025	500,00
OYE 349	025	600,00
UBAC	025	2 000,00
U.N.C.	025	700,00
UN BOUCHON, UNE ESPERANCE	025	300,00
SOCIETE D'ENCOURAGE ¹ A L'ELEVAGE DU CHEVAL FRANCAIS	025	4 000,00
TOTAL		12 650,00

ARPE	20	300,00
COOPERATIVES SCOLAIRES	20	8 060,00
TOTAL		8 360,00
A.C.P.M.R. (Association Culturelle Portugaise Maravilhas do Ribatejo)	30	1 000,00
AMICALE DES AGENTS COMMUNAUX	30	4 000,00
ASSO. BIBLIOTHEQUE LA FONTAINE	30	3 000,00
BOISSY JUMELAGE	30	1 000,00
BSL ORCHESTRA	30	4 000,00
CERCLE HISTORIQUE	30	500,00
CHŒUR FRANCIS POULENC	30	2 700,00
CLUB MODELISME FERROVIAIRE	30	700,00
CULTURE ECHANGES ET DECOUVERTES	30	400,00
ENCRELIGNES	30	300,00
EN. V. I. DOUBLE DIESE	30	400,00
LE MESSENGER DE BOISSY	30	750,00
LES NUITS ORIENTALES	30	1 200,00
LE SECOURS DE BOISSY	30	300,00
LOGISTIQUES SAINT LEGER	30	300,00
MUSIQUEMUSE	30	3 500,00
OMBRE ET LUMIERE	30	450,00
PEINTRES EN HERBE	30	450,00
UNIVERSITE INTER-AGE DE CRETEIL	30	1 000,00
TOTAL		25 950,00
ASS. DU LOTUS "LE TEMPS DE L'ETRE"	40	800,00
AIKIDO CLUB BOISSEEN	40	800,00
ASSOCIATION SPORTIVE DE TENNIS DE TABLE	40	2 800,00
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE A. DUNOIS	40	400,00
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE B. CENDRARS	40	1 800,00
B.A.S.E 94	40	3 000,00
BOISSY BASKET BALL	40	12 500,00
BOISSY CROSS	40	300,00
BOISSY CYCLO CLUB	40	1 200,00
BOISSY TENNIS CLUB	40	3 000,00
BOISSY TRIATHLON	40	500,00
BOISSY UNION JEUNES	40	3 000,00
C.A. BOISSY HANDBALL	40	14 500,00
CLUB BOULISTES BOISSEENS	40	1 800,00
ESPACE DANSE	40	600,00
FOOTBALL CLUB DE BOISSY	40	20 000,00
JUDO CLUB DE BOISSY ST LEGER	40	3 500,00
KARATE SHUKOKAI	40	2 000,00
LES COMPAGNONS D'ARMES	40	700,00
MAJO REVES DE BOISSY	40	400,00
OLYMPIC GYM DE BOISSY	40	8 500,00
SELF DEFENSE BOISSY	40	800,00
TAE KWON DO DOJANG	40	3 000,00
TOTAL		85 900,00

TOTAL GENERAL	132 860,00
----------------------	-------------------

LA COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – INTERCOMMUNALITE a émis un avis favorable les 8 et 15 mars 2021,

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à la majorité avec 1 vote contre (M. NGALIEMA) 2 abstentions (MME ISEL, M. LARGER) et 4 ne prends pas part au vote (MME THIBAUT, MME DE SOUSA, M. JENDOUBI, M. FOGEL) l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2021.

17. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION DANS LE CADRE DE L'ASSOCIATION « MARQUE VILLE IMPÉRIALE », POUR LA DURÉE DE LA MANDATURE.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre des actions menées au titre de l'association « Marque Ville Impériale », Monsieur le Maire, ainsi que des élus, sont amenés à engager des frais de déplacement et de transport pour représenter la commune.

Afin que les dépenses occasionnées dans le cadre de ces missions puissent être remboursées, il convient de prendre une délibération précisant que :

- Les frais de séjour et de transport feront l'objet d'un remboursement sur présentation des factures acquittées.
- Les dates de départ et de retour devront être précisées ainsi que l'itinéraire.
- Seuls les frais de déplacement et de séjour engagés dans le cadre de l'association « Marque Ville Impériale » seront pris en compte.
- Le mandat spécial est délivré pour la durée de la mandature,

LA COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – INTERCOMMUNALITE a émis un avis favorable les 8 et 15 mars 2021,

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à la majorité avec 6 abstentions (M. LARGER, MME ISEL, MME THIBAUT, M. JENDOUBI, MME DE SOUSA, M. FOGEL) le remboursement des frais de Monsieur le Maire ainsi que des élus, dans le cadre de l'association « Marque Ville Impériale » pour la durée de la mandature 2020 à 2026.

18. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION DANS LE CADRE DU JUMELAGE AVEC LA VILLE DE LAUDA-KÖNIGSHOFEN, POUR LA DURÉE DE LA MANDATURE.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre des actions menées au titre du jumelage avec la ville de Lauda, Monsieur le Maire, ainsi que des élus, sont amenés à engager des frais de déplacement et de transport pour représenter la commune.

Afin que les dépenses occasionnées dans le cadre de ces missions puissent être remboursées, il convient de prendre une délibération précisant que :

- Les frais de séjour et de transport feront l'objet d'un remboursement sur présentation des factures acquittées.

- Les dates de départ et retour devront être précisées ainsi que l'itinéraire.
- Seuls les frais de déplacement et de séjour engagés dans le cadre du jumelage avec la ville de Lauda-Königshofen feront l'objet d'un remboursement.
- Le mandat spécial est délivré pour la durée de la mandature, 2020 à 2026.

LA COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – INTERCOMMUNALITE a émis un avis favorable les 8 et 15 mars 2021,

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à la majorité avec 6 abstentions (M. LARGER, MME ISEL, MME THIBAUT, M. JENDOUBI, MME DE SOUSA, M. FOGEL) le remboursement des frais de Monsieur le Maire ainsi que des élus, dans le cadre du jumelage avec la ville de Lauda-Königshofen pour la durée de la mandature 2020 à 2026. Mme GASSMANN n'a pas pris part au vote du fait de son implication.

AFFAIRES GÉNÉRALES

19. SURCLASSEMENT DE LA VILLE EN CATÉGORIE DÉMOGRAPHIQUE SUPÉRIEURE.

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale dispose que toute commune comportant au moins un quartier prioritaire de la Politique de la Ville peut être surclassée dans une catégorie démographique supérieure.

La ville de Boissy-Saint-Léger comporte, en application du décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la Ville dans les départements métropolitains, un tel quartier. Il s'agit du quartier de la Haie-Griselle.

Les modalités de mise en œuvre du surclassement démographique sont définies par le décret n°2004-674 du 8 juillet 2014 pris en application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précité. Le surclassement est déterminé par référence à la population totale obtenue en multipliant par deux la population des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ou des parties de quartiers prioritaires de la commune.

La ville remplit les conditions pour solliciter un surclassement dans la strate 20.000-40.000 habitants. En effet, au recensement Insee année 2018, la ville comptait une population totale de 16541 habitants.

La population totale à prendre en compte pour une éventuelle demande de surclassement est par conséquent de 21 842 habitants, décomposée comme suit :

Population totale 16 541 + population du QPPV 5 301 = population à prendre en compte pour la demande de surclassement 21 842 habitants.

Si ce surclassement ne s'accompagne pas nécessairement de la perception de ressources complémentaires, c'est en revanche un vecteur de reconnaissance et de meilleure compréhension de la taille de la Ville et de ses enjeux.

LA COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – INTERCOMMUNALITE a émis un avis favorable les 8 et 15 mars 2021,

- Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à la majorité avec 2 votes contre (M.LARGER, MME ISEL) 1 abstention (M. NGALIEMA) :*
- *Solliciter auprès de Mme la Préfète du Val-de-Marne le surclassement démographique de la commune de Boissy-Saint-Léger dans la catégorie démographique supérieure à 20.000 habitants au regard de la comptabilisation de sa population issue du quartier prioritaire de la Politique de la Ville*
 - *Autoriser M. le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires ainsi qu'à signer tous les actes à intervenir pour l'obtention de ce surclassement démographique.*

20. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) INSTITUÉE PAR LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS.

Rapporteur : Monsieur le Maire

La loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit la création de la Métropole du Grand Paris à compter du 1^{er} janvier 2016. Etablissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, la Métropole du Grand Paris exerce en lieu et place des communes et EPCI préexistants de son périmètre, des compétences en matière d'aménagement de l'espace métropolitain, de développement et d'aménagement économique, social et culturel, de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie et de politique locale de l'habitat (article L5219-1 II du CGCT).

Dans ce cadre, par délibération du 1^{er} avril 2016, la métropole du Grand Paris a créé une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) composée de membres des conseils municipaux des communes concernées. En l'espèce, elle est composée d'un représentant titulaire et d'un suppléant par commune.

A la suite du renouvellement de l'exécutif municipal, il convient de désigner à nouveau le représentant de la commune dans cette instance et son suppléant.

La CLECT est mobilisée dans le cadre de chaque transfert de compétence. A ce titre, elle :

- Définit la méthode d'évaluation des charges transférées,
- Donne son avis sur le montant des charges évaluées telles que retenues dans l'attribution de compensation,
- Rend ses conclusions lors de chaque nouveau transfert de charges.

La CLECT élit parmi ses membres un président et un vice-président.

Il est proposé de désigner

- Représentant titulaire : Monsieur Fabrice NICOLAS
- Représentant suppléant : Monsieur Zouhir AGHACHOUI

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à la majorité avec 7 abstentions (MME THIBAUT, M. JENDOUBI, MME DE SOUSA, M. FOGEL, M. NGALIEMA, MME ISEL, M. LARGER) la nomination de ces représentants à la CLECT.

ACTION CULTURELLE

21. MODIFICATION DES TARIFS DES SPECTACLES ET DU CINÉMA.

Rapporteur : Mme Odile BERNARDI

La ville de Boissy-Saint-Léger mène une politique culturelle valorisant la créativité et la diversité culturelles avec pour objectif de donner accès aux arts et à la culture au plus large public possible. Cette stratégie de diffusion de l'offre culturelle boisséenne auprès du plus grand nombre se fait par l'adhésion à des dispositifs et des plateformes permettant de toucher de nouveaux publics dans un souci de démocratisation culturelle.

I. Diffusion des offres de spectacles

- **La plateforme Ticket master** donne une grande visibilité aux spectacles diffusés dans les salles de spectacle. Elle perçoit 2 € de commission par ticket vendu. Il est proposé de vendre des places à tarif plein pour les spectacles tous publics et jeune public, via ce réseau. Afin de ne pas trop élever le tarif des billets proposés à la vente, il s'agit donc d'abaisser de 2 € le montant perçu sur la vente du billet (ex : tarif plein tout public : 12 € perçus, pour un prix affiché par la plateforme à 14 €).
- Porté par le Ministère de la culture, **le pass culture est une enveloppe de 500 € attribuée à chaque jeune de 18 ans couvrant leurs achats culturels pendant 24 mois**, notamment les achats de billets de spectacle. La DAC s'inscrit dans ce dispositif pour ses spectacles. Ce mode de paiement est en conséquence inscrit.

II. Diffusion des offres de cinéma

De nouvelles propositions complètent l'offre actuelle afin d'élargir le public du cinéma :

- De nouvelles modalités de paiement de séance de cinéma seront à inscrire :
 - **Tarif ciné chèque** (mode de paiement en caisse pour le coût d'une place à 5 €. Le partenaire reverse ce montant à la salle)
 - **Tarif ciné chèque Universal** (mode de paiement en caisse. Le partenaire reverse le montant de 6,50 €)
 - **Le pass culture** concerne également les séances de cinéma
 - **Tarif Orange cinéday** (la 2^e place gratuite les mardis soir pour les détenteurs d'une carte Orange qui achètent une place de cinéma. Le partenaire Orange verse à la salle le montant de 5 € pour cette place)
- De nouveaux types de séances seront proposés au public :
 - **et ballet au cinéma** afin de toucher un nouveau public intéressé par ce type de séances.
 - **Soirée Bandes Annonces** afin d'associer le public (en particulier le public dit « éloigné » par le biais du Centre social) à la programmation du cinéma.

LA COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – INTERCOMMUNALITE a émis un avis favorable les 8 et 15 mars 2021,

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à l'unanimité cette modification de tarifs.

ÉDUCATION ET LOISIRS

22. PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION "NOS QUARTIERS ONT DU TALENT" POUR 2021 ET 2022 : ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES VERS L'EMPLOI, DANS LE DOMAINE D'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES DIPLÔMÉS.

Rapporteur : Mme Touria HAFYANE

L'association NQT a pour objet d'accompagner vers l'emploi les jeunes hauts-diplômés, âgés de moins de 30 ans, issus des quartiers prioritaires ou de milieux sociaux défavorisés. Elle met en œuvre des actions concrètes permettant de décliner en pratique le principe d'égalité des chances en donnant à tous, les mêmes opportunités d'accéder à un emploi dans la tradition d'excellence par le mérite.

Depuis sa création en 2006, grâce à un réseau de 930 partenaires et mécènes, plus de 12 000 parrains et marraines, l'association a suivi et accompagné plus de 50 000 jeunes diplômés ; 70 % des jeunes ont d'ores et déjà été recrutés sur un emploi à la hauteur de leurs compétences en six mois en moyenne.

Soutenue par les plus hautes instances de l'État et des mécènes parmi les plus grands groupes, l'association est reconnue pour son engagement pour l'égalité des chances.

La ville de Boissy-Saint-Léger encline de soutenir, d'accompagner sa jeunesse et de répondre au mieux au plan "1 jeune – 1 solution" souhaite conventionner avec cette association.

Ce partenariat s'articulerait de la manière suivante :

A charge pour l'association :

- D'assurer le suivi et le parrainage de tous les jeunes diplômés résidant dans la Ville et correspondant aux critères de l'association ;
- De fournir les outils de communication nécessaires ;
- De développer la complémentarité avec les acteurs locaux ;
- D'assurer un reporting régulier ;
- De coorganiser un événement annuel ;
- De mobiliser des témoignages de jeunes et de parrains ;
- D'articuler ce partenariat avec les entreprises adhérentes de l'association et celles amenées à le devenir, implantées sur le territoire ;
- De proposer à la Ville de mettre en place le parrainage collégial ;
- De mettre en valeur le partenariat entre NQT et la Ville.

A charge pour la commune :

- De faire connaître NQT auprès des jeunes diplômés de la Ville ;
- D'identifier et orienter les jeunes diplômés potentiellement concernés par NQT ;
- De mettre en relation NQT avec les acteurs locaux ;
- De coorganiser un événement annuel ;

- De mobiliser les cadres de la Ville dans le cas où la Ville souhaite mettre en place le parrainage collégial ;
- De mettre en valeur le partenariat entre NQT et la Ville ;
- De mobiliser les entreprises locales.

Cout de l'adhésion annuelle : 1794 €

LA COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – INTERCOMMUNALITE a émis un avis favorable les 8 et 15 mars 2021,

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à l'unanimité l'adhésion de la commune à l'association NQT.

RESSOURCES HUMAINES

23. TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATION DE DEUX POSTES MAISON FRANCE SERVICES ET CINQ POSTES « SERVICE CIVIQUE ».

Rapporteur : Mme Eveline NOURY

A compter du 29 mars 2021 et pour permettre le recrutement dans différents services de la Ville, il convient de créer :

- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet (Maison France Service – Centre Social),
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet (Maison France Service – Centre Social),
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (Police Municipale),
- 5 postes de service civique (Education et Loisirs),

LA COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – INTERCOMMUNALITE a émis un avis favorable les 8 et 15 mars 2021,

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à l'unanimité ces créations de postes.

24. PARTICIPATION AU RESTE À CHARGE DES AGENTS ÉLIGIBLES AUX AIDES ACCORDÉES PAR LE FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA FONCTION PUBLIQUE.

Rapporteur : Mme Eveline NOURY

Dans le cadre de la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés, tout établissement privé ou public, d'au moins 20 salariés a l'obligation d'employer 6 % de travailleurs handicapés. La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, complète cette disposition par l'obligation du versement d'une contribution financière au Fonds pour

l'insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) lorsque l'employeur public n'atteint pas ce taux.

En contrepartie, le FIPHFP verse auprès des employeurs publics des aides financières en faveur de l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

Dans certaines situations, les agents de la Ville de Boissy-Saint-Léger sont amenés à se doter d'équipements spécifiques (par exemple : achat de prothèses auditives...) dont ils avancent les frais. Après déduction faite des prises en charges proposées par d'autres organismes (CPAM, mutuelle...), le reste à charge des agents peut faire l'objet d'une prise en charge complémentaire partielle ou totale par l'employeur au titre des aides versées par le FIPHFP.

La collectivité peut ainsi rembourser aux agents concernés les sommes qu'ils auront engagées et qui ne sont pas couvertes par les organismes sociaux, dans la limite de l'aide que la collectivité se verra attribuée par le FIPHFP.

Alternativement, la collectivité peut également opter pour le préfinancement en réalisant l'avance des frais aux agents éligibles aux aides du FIPHFP. Pour pouvoir en bénéficier, l'agent devra fournir les pièces nécessaires à l'obtention de l'aide du fonds. En cas de refus du versement ou de versement partiel de l'aide par le FIPHFP, l'agent sera tenu de rembourser à la Ville le montant non couvert par l'aide versée par le fonds.

Ce dispositif permettra ainsi à la collectivité de contribuer à favoriser l'amélioration des conditions de vie personnelles et professionnelles de ses agents en situation de handicap, dans le cadre et les limites des financements attribués par le FIPHFP.

LA COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – INTERCOMMUNALITE a émis un avis favorable les 8 et 15 mars 2021,

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à l'unanimité la participation au reste à charge des agents éligibles aux aides accordées par le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

QUESTIONS DIVERSES.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50mn.